

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-041

OBJET : Arrêté de stationnement rue du Docteur Tillaux, Aunay sur Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Virginie Szwarc visant à faire réserver une place de stationnement au niveau de la rue du Docteur Tillaux à l'intersection de la rue de Caen (plan ci-joint), Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement le samedi 10 avril 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 – Une place de stationnement est réservée devant la rue du Docteur Tillaux à l'intersection de la rue de Caen (plan ci-joint), le samedi 10 Avril 2021.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Virginie Szwarc,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 07 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON



